

**REPUBLIQUE DU BURUNDI
PARTI POLITIQUE**

**NOUVELLE ALLIANCE POUR LA DEMOCRATIE ET
LE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI**

« NADDEBU-IMPUZABARUNDI »

PROGRAMME DU PARTI

Février, 2002

NADDEBU-IMPUZABARUNDI

NOUVELLE ALLIANCE POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI

PROGRAMME DU PARTI NADDEBU

A. PROGRAMME GENERAL

Le Parti NADDEBU se donne le programme général suivant :

1. Concevoir, élaborer et mettre sur pied un large programme de formation à la paix et aux valeurs fondamentales pivots de la nation comme la solidarité, l'entraide mutuelle, la tolérance, le pardon, l'ibanga, l'ubupfasoni et l'ubuntu. Un inventaire exhaustif des fondements de la nation burundaise sera fait pour servir de support actualisé à l'évolution du pays.
2. Enseigner les droits de l'homme. Le concept même de droits de l'homme est méconnu de la plupart des Burundi. Après 40 ans de dictatures de formes diverses tantôt des régimes autocratiques imposés de force (coups d'Etat militaire ou ethnique) le peuple s'était habitué au piétinement de ses droits avec la conséquence que le Burundi risquait de longtemps rester en arrière sur d'autres nations dans la course vers le développement intégral. La diffusion des droits de l'homme au Burundi est essentielle, le Parti NADDEBU est résolument décidé à faire respecter les droits de l'homme et en punir les détracteurs.
3. Mettre en œuvre un programme de relance économique vers un développement harmonieux. La distribution des infrastructures et équipements doit être équitable.
4. Concevoir, élaborer et mettre sur pied des mécanismes et des pratiques qui cimentent l'unité nationale.
5. Concevoir, élaborer et mettre sur pied un système d'émulation et de recrutement des personnels sur mérite consacrant ainsi le principe d'égalité des chances de tous les citoyens burundais devant l'accès aux bénéfices de la nation.
6. Moderniser la justice et les lois dont celle sur le génocide. Redonner leur valeur aux lois qui le méritent et changer celles qui sont caduques et inefficaces sera une des tâches primordiales de NADDEBU.
7. Mettre sur pied un observatoire national des indices et actions favorisant le génocide et les violations des droits de l'homme.
8. Concevoir, élaborer et mettre sur pied des mécanismes de rétablissement des équilibres ethniques, régionaux et culturels dans le développement du pays.

9. Corriger les injustices de toute nature génératrices de conflits dans la société. Il est essentiel d'ouvrir les « Bihuté » que nous portons tous chacun de sa façon. De leur soin dépendra la réussite de l'édification du Burundi.
10. Concevoir, élaborer et mettre sur pied une organisation orientée vers l'intérêt général.
11. Prévoir des mécanismes appropriés assurant la réalisation des points énumérés dans le projet de contrat social énoncé dans le Projet de société du Parti NADDEBU.

B. PROGRAMME SPECIFIQUE

DU DOMAINE POLITIQUE ET ADMINISTRATIF

Plus spécifiquement, le parti NADDEBU réalisera un programme couvrant les domaines suivants :

I. DE LA POLITIQUE INTERIEURE

En politique intérieure, le parti NADDEBU réalisera le programme suivant :

1. Les principes fondamentaux consacrés par la déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que d'autres instruments internationaux en matière des droits de l'homme constituent la philosophie et l'idéologie que le Parti NADDEBU fait sien et intègre dans sa ligne politique. Chaque citoyen burundais, quelles que soient ses origines ethniques ou régionales, ses opinions et ses croyances religieuses ou sa condition sociale, jouit des mêmes droits et libertés qui lui sont reconnus et garantis par la loi.
2. Le Parti NADDEBU reconnaît à chaque citoyen sans distinctions d'origine ethnique ou régionale, de sexe, d'opinion ou autres, l'égalité des chances dans tous les secteurs de la vie nationale. A ce titre, le Parti NADDEBU concentrera son action à assurer à chaque citoyen l'emploi, la participation au pouvoir. Nul ne peut se prévaloir des droits et privilèges autres que ceux qui lui sont reconnus et accordés par la loi.
3. Les groupements ethniques qui composent la Nation Burundaise sont une réalité historique et naturelle qui constituent le patrimoine le plus cher au peuple burundais. Les manquements à ce principe ont été à l'origine de toutes les incompréhensions, de tous les conflits et de toutes les tragédies qui ont endeuillé notre pays. Le Parti NADDEBU estime qu'il est impératif, et ceci constitue la condition sine qua non à toute paix, à la tranquillité, à l'épanouissement de chaque citoyen et au développement de notre pays, de mettre en place des structures institutionnelles permettant et garantissant à chaque citoyen de se sentir en paix et en toute sécurité dans n'importe quelle partie du territoire national sans considération aucune d'ordre ethnique, régional, religieux...

4. Le Parti NADDEBU reconnaît que le seul critère de compétence doit être à la base de toute sélection pour les emplois publics aux niveaux de recrutement, de nomination et de promotion, des critères objectifs et clairs devront être définis et rendus publics et être appliqués scrupuleusement. L'excellence doit être cultivée et vécue à tous les niveaux de la vie nationale.
5. Le Parti NADDEBU proclame l'égalité des deux sexes quant aux droits à la formation, à l'éducation, à l'emploi et à la jouissance des droits civils et politiques. Il soutient que le pays doit être dirigé par les meilleurs éléments de la société Burundaise et que le principe de la compétition loyale doit être soutenu, encouragé et appliqué.
6. Le droit d'association et de grève est reconnu à chaque citoyen pour faire valoir et défendre ses droits.
7. Le peuple a droit à l'information libre. La censure de l'information et de la presse constitue une violation des droits de l'homme spécialement le droit à l'information et la liberté d'opinion et d'expression. C'est pourquoi le Parti NADDEBU encourage la presse libre, l'exhorte à l'objectivité dans le respect de l'éthique journalistique et ce au service des intérêts du peuple.
8. Le peuple ne pourra jouir véritablement de ses droits, de ses libertés que lorsque celles-ci seront garanties par des lois élaborées par ses véritables représentants qu'il a choisis librement et consciemment. C'est pourquoi le Parti NADDEBU s'emploiera à l'instauration d'un système électoral démocratique libre et honnêtement contrôlé pour permettre de choisir les véritables représentants et défenseurs de ses intérêts. Ce système électoral tiendra compte de la situation socio-culturelle du pays.
9. Dans un système démocratique, les forces de l'ordre et de la Sécurité Nationale doivent être apolitiques. Elles doivent refléter l'Unité Nationale et garder toujours à l'esprit que leur mission est de protéger la paix des citoyens et de défendre l'intégrité du territoire national.
10. La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce à travers des institutions qu'il détermine librement. C'est pourquoi le peuple a le droit absolu de définir la politique du pays et de contrôler constamment l'action des pouvoirs publics, de récuser et de révoquer tout commis aux fonctions de l'Etat qui ne remplit pas valablement sa fonction de serviteur du peuple. Le serviteur du peuple doit se distinguer par sa compétence, son honnêteté et par sa crédibilité intellectuelle et morale.
11. Le Parti NADDEBU condamne la monopolisation du pouvoir, le népotisme et l'affairisme. La professionnalisation des cadres de carrière de l'administration de l'Etat et l'alternance au pouvoir par les partis politiques sont les garants d'une politique nationale saine, capable de conduire le pays vers un développement intégral et harmonieux.
12. Les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'investissement public doivent être repensés et être supervisés par des organes supra-gouvernementaux.

De la politique intérieure nous distinguerons les principaux domaines :

a) De l'Administration Centrale

13. Le recrutement et la promotion à des fonctions de l'administration centrale devront se faire par concours entre les candidats remplissant les mêmes conditions définies par la loi. Le Parti NADDEBU prône la professionnalisation de la fonction publique et la stabilité de la carrière. L'ancienneté dans la fonction favorise l'acquisition de l'expérience qui doit profiter à l'individu et à l'Etat.
14. Nul ne peut être appelé à occuper des fonctions pour lesquelles il n'a pas été formé et ne possède pas les qualifications requises et définies. C'est pourquoi le Parti NADDEBU estime que les agents de l'Etat doivent régulièrement suivre des formations de perfectionnement pour garantir une meilleure efficacité de la gestion de la chose publique.
15. L'Etat doit faciliter aux agents de l'administration publique, l'accès aux hautes fonctions dans les organismes internationaux. Leur recrutement doit privilégier les compétences et l'expérience professionnelle. L'absence ou l'insuffisance de représentants compétents dans les Institutions Internationales politiques ou financières ne peut que nuire aux intérêts de notre pays.

b) De la justice

16. On ne pourrait envisager, ni la Démocratie, ni le Développement sans justice saine. Le Parti NADDEBU est déterminé à assainir sans complaisance le système judiciaire burundais en vue de former un corps judiciaire honnête et compétent.
17. L'institution d'Ubushingantahe est abusivement vantée. Il faut la refondre. NADDEBU propose que sur base du volontariat institutionnalisé, l'administration locale établisse une liste par colline de volontaires jugés justes et honnêtes, ensuite des élections libres désigneront les Bashingantahe à introniser par une délégation du ministère de la justice et du ministère ayant les droits de l'homme dans ses attributions. Plus question des « buveries » autour d'Ubushingantahe ni dons divers à quiconque. Il est urgent que l'institution soit uniquement ouverte aux hommes et aux femmes enrichies dans la notion de vérité et droit ; la droiture et le volontariat deviennent les pivots de l'Institution d'Ubushingantahe non « ukwifata ». L' Ubushingantahe a longtemps été monopolisé par « abifise », des riches relatifs au détriment d'hommes et de femmes avides de justice dans sa pure logique.
18. L'Indépendance de la Magistrature doit être renforcée et garantie par la loi. Aucune autorité ne doit s'immiscer dans les affaires judiciaires pour orienter les décisions des Magistrats. Personne ne doit se considérer comme étant au-dessus de la loi.

19. Le personnel judiciaire doit être sécurisé et faire carrière, il doit disposer des conditions de travail décentes, tels que les salaires suffisants qui leur permettraient de vivre de leurs propres moyens, sans devoir recourir à des moyens malhonnêtes.
20. Il est inadmissible que plus de 40 ans après l'indépendance, il subsiste encore des violations flagrantes des droits de l'homme qui se traduisent par des arrestations et des détentions arbitraires. Le Parti NADDEBU est résolument engagé à bannir à jamais ces maux qui rongent la justice de notre pays. Il prône l'assistance d'un avocat durant toute l'instance pénale.
21. Malgré les idées modernes qui courent sur l'égalité de l'homme et de la femme la législation burundaise conserve encore des dispositions anachroniques qui consacrent l'inégalité entre les deux sexes. Le Parti NADDEBU prend l'engagement d'abolir cette discrimination en adaptant nos lois au niveau de développement du pays.
22. La matière des successions est aujourd'hui régie par la coutume. L'évolution lente de cette source du droit l'empêche de s'adapter aux réalités actuelles. Ce défaut a pour conséquence les hésitations et l'absence d'uniformité dans les décisions judiciaires rendues dans ce domaine. Le Parti NADDEBU se propose de remédier à cette situation en élaborant un règlement moderne applicable aux régimes matrimoniaux et aux successions.

c) Du domaine Economique et Commercial

23. Notre pays, à cause des crises qui l'ont secoué, connaît une situation économique catastrophique caractérisée notamment par la faiblesse du niveau de vie de la population (revenu national par habitant très bas), le déséquilibre alimentaire, le faible degré d'industrialisation, une croissance démographique qui ne va pas de pair avec la production, un retard considérable dans le domaine éducatif, le chômage qui affecte surtout la jeunesse. Pour faire face à cette situation dramatique, le Parti NADDEBU proclame à haute voix sa foi indéfectible dans la force du peuple au travail et se propose de l'encadrer dans un programme de développement bien étudié.
24. Le Parti NADDEBU lance une guerre farouche contre la pauvreté. A cet effet, le Parti NADDEBU se détermine à opérer un inventaire exhaustif des richesses nationales (humaines, matérielles, minières, financières...) dont l'exploitation rationnelle profitera à tous les Burundi.
25. Notre économie est centrée sur l'agriculture et l'élevage, l'Etat doit promouvoir ce secteur prioritaire en développant l'agro-industrie en vue d'assurer une meilleure distribution des revenus par la création de petites et moyennes entreprises.
26. Au Burundi, la promotion des entreprises privées se heurte au manque de moyens financiers de la population. Or, il a été observé que les banques ne prêtent qu'aux riches. Et ce ne sont que ces derniers, une poignée d'hommes, qui dominent le secteur privé.

Pour promouvoir efficacement l'entreprise privée, le Parti NADDEBU prône l'instauration d'une politique de crédit plus judicieuse. Il s'engage à soutenir les jeunes entrepreneurs qui manquent de fonds, mais qui présentent des projets bancables. L'Etat devra contribuer à leur encadrement.

27. Le Parti NADDEBU est convaincu qu'il faut promouvoir tous les secteurs d'activité économique, en favorisant les investissements productifs, générateurs d'emplois et de la valeur ajoutée plus substantielle.

28. Le Burundi ayant des ressources importantes en agriculture, le Parti NADDEBU estime qu'une politique révolutionnaire s'impose. Une diversification et une reconsidération des produits d'exportation serait le point focal de la politique économique de NADDEBU. L'agriculture doit être modernisée pour permettre aux paysans d'organiser leur agriculture de façon scientifiquement rentable afin d'accroître visiblement leur revenu et déraciner les insuffisances alimentaires. Le Parti NADDEBU estime que l'environnement naturel du pays est favorable au bien-être de la population moyennant une politique et une volonté des dirigeants souscrivant à deux objectifs:

- Que chaque Burundais mange à sa faim
- Que le revenu du paysan connaisse une croissance visible.

A cet effet, une organisation plus judicieuse des circuits de commercialisation s'impose. Il sera nécessaire de désenclaver certains coins du pays encore peu accessibles.

29. Dans le domaine de l'élevage, le parti consacrera davantage plus de moyens humains, matériels et financiers.

30. La situation géographique du Burundi le prédestine à une véritable zone franche pour la sous-région.

d) De l'Education et de la Santé

31. On ne peut pas aspirer à une démocratie ni à un développement durable avec une population en majorité analphabète.

Le Parti NADDEBU estime que l'école doit être obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans, l'Etat devant prendre en charge les frais scolaires des enfants dont les parents sont trop pauvres et indigents.

32. Pour avoir un enseignement de qualité, il nous faut des enseignants qui aiment leur métier. Celui-ci doit être revalorisé plus qu'il ne l'est de nos jours.

33. L'éducation scolaire ne doit pas se limiter à l'instruction seulement, des leçons de morale, de civisme, de savoir-vivre et des droits de l'homme doivent être inscrites aux programmes de l'école primaire et secondaire.

34. Les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir ont fait leur le slogan « santé pour tous, en l'an 2000 » ; mais les centres de santé, encore insuffisants, sont restés vides de médicaments et parfois sans équipements. NADDEBU va faire de « Santé pour tous » une réalité et engager une lutte sans merci contre le fléau du SIDA.
35. NADDEBU s'engage à assurer une surveillance et une prévention soutenues des endémies et des épidémies.
36. Le Parti va rendre accessible tous les services sociaux particulièrement celui de la santé.

e) Sur le plan culturel

37. NADDEBU va inventorier les valeurs culturelles ciment du Burundi d'antan.
38. Le Parti procédera à une épuration systématique de ces valeurs pour en soutirer celles qui sont dignes de guider encore le peuple et sa jeunesse.
39. NADDEBU reconsidérera l'institution d'Ubushingantahe pour sa meilleure actualisation.

f) Sur le plan social

40. NADDEBU s'engage à valoriser et protéger les petits travailleurs spécialement ceux des services ménagers (boys, yayas et coupeurs de haies) et les travailleurs agricoles contre les abus, vestiges de l'esclavage comme les mauvais traitements corporels et dévalorisants. Leur dignité humaine doit être sauvegardée. Les pratiques de la bastonnade (ugukubita) seront éradiquées. Aussi, par des pratiques dépassées de servage tout un syndrome d'Akagaye, d'Agakengerwe et d'Agasuzuguro s'est développé chez un nombre important de Burundi ; Le parti NADDEBU s'engage à déraciner de telles pratiques et en conséquence d'éradiquer de syndrome psychosocial générateur de rancœurs refoulés porteurs de conflits.
41. Grâce à une solidarité bien assumée, NADDEBU identifiera de façon systématique les groupes d'une telle vulnérabilité que la collectivité doit les supporter et les appuyer.
42. La jeunesse fera objet d'une attention particulière dans l'encadrement et l'octroi de l'emploi.

II. DE LA POLITIQUE EXTERIEURE

43. Les principes de non-ingérence, de non-alignement, de bon voisinage et de coopération basée sur le respect mutuel guideront la politique extérieure de NADDEBU.
44. NADDEBU privilégiera la coopération sud sud sans négliger la coopération internationale en général.